

Championnat départemental de Loire-Atlantique

Saison 2020 – 2021

COVID 20/21 v1

22 septembre 2020

Note à tous les clubs ayant une équipe évoluant dans les différents championnats départementaux:

Suite aux mesures ministérielles et aux conditions sanitaires actuelles, la commission sportive décidera le report de la rencontre :

- Si la commune a fermé les installations sportives.
 - Dans ce cas voir si il y a la possibilité de jouer chez l'adversaire ou essayer de trouver une autre salle.
- Si l'une des deux équipes (ou les deux équipes) comptent deux joueurs titulaires au minimum atteints du Covid, en quatorzaine ou suspicion (pièces justificatives à l'appui).
 - Dans ce cas, les deux clubs pourront s'entendre sur la date du report de la rencontre, sinon la Commission Sportive décidera de la date limite du report qui sera sans appel.
 - Dans ce cas le club concerné devra transmettre à la commission sportive dans les 72H à compter de la date de la rencontre, les pièces justificatives notifiant l'incapacité de jouer (ARS, Urgences, Samu, SOS Médecins,...)

Pour éviter un report de la rencontre:

Une équipe pourra se présenter incomplète sans sanction sportive et financière à la condition suivante et UNIQUEMENT :

- Equipe à 6 ou 3 joueurs: si un joueur titulaire de l'équipe est absent pour suspicion, atteint du COVID avéré ou en quatorzaine.
- Equipe à 6 joueurs: si deux joueurs titulaires de l'équipe sont absents pour suspicion, atteints du COVID avérés ou en quatorzaine. *(4 joueurs minimum pour une équipe à 6 joueurs en plaçant 2 joueurs en "A" (les 2 meilleurs classements) et 2 joueurs en "B")*
 - Dans ces cas le club devra transmettre à la commission sportive dans les 72H à compter de la date de la rencontre les pièces justificatives notifiant l'incapacité de jouer (ARS, Urgences, Samu, SOS Médecins,...)
- Tout autre motif entraînant une absence de joueur ne sera pas pris en compte et le règlement sportif sera appliqué.

Ces directives sont EXCEPTIONNELLES et ne s'appliquent que dans la mesure où les normes sanitaires persistent.

Rappel : prévoir dans chaque salle un référent COVID

Le responsable de la Commission Sportive

Claude LE BORGNE